

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS .

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 13 Juin 1876.

ACTES OFFICIELS.

Le R. P. Sorini, de la Congrégation de la Mère de Dieu et M. l'Abbé Viara, ont été nommés Vicaires de l'Église Cathédrale de Monaco.

Quel petit coin de terre privilégié ! nous disait un touriste en parlant de Monaco. La Principauté est étroite, mais toute l'aristocratie des deux mondes y passe et s'y donne rendez-vous. Chacun veut voir ces merveilles cent fois décrites que la nature et le génie de l'homme y ont semées avec une étonnante prodigalité; on veut jouir de son soleil, se reposer sous ses palmiers, respirer le parfum de ses plantes et de ses fleurs et contempler ses rivages que baigne une mer éblouissante.

Ce spectacle, continue mon interlocuteur, me saisit et m'enchaîne, cependant mon séjour ici fait naître en moi un autre ordre d'idées et d'impressions.

La Principauté n'est pas seulement une perle cachée dans un golfe méditerranéen, c'est un état en miniature ayant, comme ses grands voisins, son langage, ses mœurs, ses lois, ses institutions, son histoire, sa vie propre et nationale, dont un contact perpétuel avec les étrangers n'a pas altéré le caractère.

Sans doute le Français, l'Italien, l'Anglais, le Russe, l'Allemand qui vient s'asseoir au foyer monégasque ne se transforme pas au point de se confondre avec la population indigène, mais il s'assimile promptement un de ses traits de mœurs le plus enviable, parce qu'il devient partout de plus en plus rare: l'absence de préoccupations politiques.

Lorsqu'on vit dans les centres où s'agitent les passions politiques, qui trop souvent énervent les forces, usent les constitutions, fatiguent les intelligences, torturent les cœurs et menacent tous les intérêts et toutes les affections, on se demande sur quel point du globe on pourrait s'y soustraire. Cette terre bienheureuse apparaît à l'imagination comme une autre Salente, bâtie par un rêve sur un rivage inconnu.

Eh bien ! ce rêve est une réalité.

Chose étrange ! Les hôtes de Monaco de quelque part qu'ils viennent, et quelles que soient d'ailleurs leur position sociale et leurs habitudes d'esprit, entrent, en pénétrant dans la Principauté, comme dans une atmosphère d'accalmie politique. C'est un phénomène universellement constaté; en franchissant la frontière, il semble qu'on s'abrite dans un port interdit aux flots tumultueux.

Ce résultat merveilleux dont l'habitant de Monaco tire bonheur et profit, il le doit au sage et paternel gouvernement de ses Princes et à sa propre sagesse. Il voit passer au large les escadres cuirassées, con-

tenant dans leurs flancs noirs l'*ultima ratio* de la politique, peu lui importe; tranquille dans son indépendance, que ses puissants voisins respectent et ont intérêt à respecter, il possède en paix sa foi, ses institutions, son patrimoine et la vie de ses fils.

Au milieu de notre vieille Europe sans cesse en mouvement, Monaco est une retraite au seuil de laquelle expire l'agitation du dehors. C'est ce qui en fait le charme particulier.

Ailleurs on peut trouver aussi une mer bleue et des rivages parfumés, mais la politique vient s'y asseoir à vos côtés et prendre une part, souvent la meilleure, de vos entretiens. Elle ne se montre pas à Monaco, elle sait que l'habitant et son hôte n'hésiteraient pas à lui dire, comme autrefois Diogène à Alexandre: retire toi de devant moi, tu m'ôtes mon soleil.

NOUVELLES LOCALES.

Dimanche dernier, fête de la S^{te}-Trinité, a eu lieu à la Cathédrale provisoire une cérémonie qui a toujours le privilège d'exciter de touchantes et salutaires émotions: la première communion des enfants de la ville. Tout le monde a admiré la bonne tenue, le recueillement et la piété des jeunes communiant, au nombre de plus de cinquante.

Il n'est que juste d'en attribuer l'honneur au zèle et au dévouement de M. l'Archiprêtre et de ses Vicaires, ainsi qu'à la direction religieuse des écoles de la Principauté.

La solennité, accompagnée de musique et des chants sacrés, empruntait un éclat particulier à la présence de M^{sr} Theuret qui a célébré la messe de Communion et parlé, le matin et le soir, ce langage du cœur si bien compris de tous et qui débordait de son âme passionnée pour l'enfance.

Déjà la veille le Prélat avait présidé dans la chapelle de l'orphelinat une cérémonie du même genre et donné la Communion à plusieurs petites filles élevées dans cet intéressant établissement.

La visite aux stations accoutumées a suivi les vêpres. Rien de beau comme cette procession de tous les jeunes communiant revêtus de leurs blancs costumes, se déroulant, bannière en tête, dans les rues de la ville, sur les places, le long des quais, et se rendant successivement à l'Église des Pénitents, à celle du Palais, au sanctuaire de S^{te}-Dévote, et suivie d'une foule de parents attendris et heureux !

C'était avant-hier, dimanche de la Trinité, le jour du grand pèlerinage annuel de Notre-Dame de Laghet. Dans la matinée, toutes les routes qui conduisent au monastère étaient couvertes de pèlerins venant d'Italie et du midi de la France. La chapelle, les cloîtres et les corridors du couvent, dont les murs sont couverts d'ex-voto, étaient tellement remplis par les flots pressés des pèlerins qu'on avait peine à y circuler.

Le temps, assez beau le matin, s'est tout à coup assombri à neuf heures et jusqu'à midi la pluie n'a cessé de tomber. Mais le soleil reparut dans la soirée, et éclairait les troupes gaies et bruyantes des pèlerins gravissant, pour le retour, les hautes montagnes au fond desquelles repose, dans une admirable solitude, le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Laghet.

M. Béranger, Vice-Président du Tribunal Supérieur, est mort la nuit dernière.

Ce Magistrat avait su, par son honorabilité et sa capacité, se concilier les sympathies générales.

Il emporte les regrets de ses collègues et du public.

Les obsèques auront lieu demain mercredi 14 juin à neuf heures du matin.

Le Casino de Monte Carlo a commencé jeudi ses concerts d'été. L'orchestre est installé maintenant sur la galerie extérieure qui fait suite à la salle des concerts, et qui domine les jardins, les terrasses et la mer.

Vendredi dernier, à 11 heures du soir, un orage violent accompagné d'une pluie diluvienne, a éclaté sur Monaco. Il a été de courte durée, mais la pluie qui a continué à tomber pendant une partie de la nuit a trempé abondamment le sol et rafraîchi la campagne.

Cet orage s'est étendu sur une grande partie du midi, car un journal de Marseille nous apprend qu'à Lyon la foudre est tombée plusieurs fois, notamment au camp de la Valbonne où elle a occasionné une catastrophe. Elle est tombée sur trois tentes, atteignant quinze hommes. Deux ont été tués sur le coup, un troisième est considéré comme perdu, les douze autres sont plus ou moins grièvement blessés ou atteints de paralysie.

Un de nos confrères de la presse littéraire, Charles Limousin, vient de faire paraître une nouvelle étude sur Monaco. Dernièrement il offrait au public, en collaboration avec son *alter ego* Gaston de Paris, une revue humoristique de Nice et de Monaco; aujourd'hui c'est encore de la Principauté qu'il s'agit, seulement la fantaisie et la satire ont fait place à la science économique qui se trouve un peu surprise d'être traitée avec esprit.

Dans *Monaco artistique et industriel*, Charles Limousin établit un intéressant parallèle entre Monaco de 1866 et Monaco de 1876, il nous fait assister aux progrès de l'industrie représentée à la Condamine par la parfumerie et à Monte Carlo par la poterie.

Notre confrère conclut en disant qu'il existe aujourd'hui deux Monaco: Monaco qui s'amuse et Monaco qui travaille.

Puis il ajoute:

Le premier est la production des hommes; le second est l'œuvre d'une femme.

Cette femme, nos lecteurs l'ont deviné, c'est M^{me} Marie Blanc.

Un nouveau journal vient de paraître à Menton sous ce titre: *Le Mentonnais*; rédacteur en chef M. Gustave Labourt. Le *Journal de Monaco* son plus près voisin s'empresse de lui souhaiter la bienvenue.

Notre région est, comme on le sait, une mine inépuisable pour les archéologues, dont les travaux découvrent, chaque jour, des trésors historiques ou légendaires enfouis dans le sol depuis des siècles.

Les numéros 3 et 4 du 33^{me} volume de la *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, qui vient de paraître, contient la notice suivante:

Etude sur les sépultures Gallo-Romaines dans les Alpes-Maritimes du III^e au VI^e siècle, par M. Brun, inspecteur de la société française d'archéologie.

Ce mémoire, lu à la Sorbonne, à la réunion des sociétés savantes a vivement piqué la curiosité; il a été reproduit par les *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*.

De la police Sanitaire Maritime.

I.

La police sanitaire maritime a pour but de préserver les ports de mer de l'invasion des maladies contagieuses que peuvent importer les navires venant des pays infectés. Ce fut contre la peste, cette grande maladie du Moyen-Age, que furent prises les premières mesures de préservation. Ce fléau, originaire des bords du Nil, était connu dans l'antiquité, et les auteurs font maintes fois mention de ses ravages meurtriers. Mais à l'époque des croisades, les rapports maritimes avec l'Orient étant devenus nombreux, ses apparitions sur les bords européens de la Méditerranée furent bien plus fréquentes, entretenues sans cesse par de nouvelles importations. Du littoral il se répandit dans toute l'Europe, où il devint en quelque sorte endémique, et pendant plusieurs siècles porta la terreur et la mort parmi les populations. L'histoire a gardé le souvenir de la grande peste de Milan, et on ne peut, sans frémir, lire dans Boccace toutes les horreurs de celle qui sévit à Florence au XIV^e siècle.

Pour se préserver du fléau, le système de l'isolement eût été le meilleur, mais il n'est que rarement praticable; on créa donc des lazarets où on soumettait à une quarantaine rigoureuse, à une longue et souvent cruelle réclusion, à des précautions de désinfection les personnes, les marchandises, les navires suspects de receler le germe de la contagion. Les premiers lazarets remontent au XIV^e siècle. Ils furent établis non-seulement dans les ports de mer, mais aussi dans les grands centres de population. Celui de Milan paraît être le plus ancien; viennent ensuite ceux de Venise et de Marseille. A Paris il en existait deux, les hôpitaux de S^{te}-Anne et de S^t-Louis, entourés d'une double enceinte pour empêcher toute communication avec le dehors. Dans beaucoup d'autres villes étaient établis de vrais lazarets sous le nom de léproseries, de maladreries, où soumis à l'isolement sous les peines les plus terribles, étaient relégués les malheureux, affligés de ces horribles maladies venues d'Orient, qu'on croit dérivées de la peste, et qui heureusement ont à peu près disparu.

Toutes ces précautions firent peu à peu perdre à la peste son caractère endémique en Europe, mais de temps à autre elle faisait de terribles apparitions. A Marseille, en 1720, elle emporta 40.000 habitants, la moitié de la population, et à la fin du siècle dernier, elle fut à Moscou plus meurtrière encore. Nous ne sommes donc pas à l'abri de ses atteintes.

Dans les ports de l'Océan c'était une autre maladie, la fièvre jaune, dont il fallait se préserver. Enfin, il y a 50 ans, un mal inconnu jusque là en Europe, le choléra-morbus vint à son tour menacer les ports de la Méditerranée et ceux de l'Océan.

Jusqu'à présent chaque état a eu ses règlements de police maritime, et la divergence est grande dans les prescriptions édictées par chacun d'eux. Mais on comprend, en présence du développement de la marine à voile et à vapeur, du mouvement toujours croissant des voyageurs, de l'extension et de l'activité des affaires commerciales, combien ces mesures diverses, contradictoires, variant d'une contrée à une autre, doivent apporter d'entraves et de retards dans les relations maritimes. Aussi, en 1851, le gouvernement français provoqua-t-il la réunion à Paris d'une conférence internationale afin d'établir une entente dans le régime sanitaire des divers peuples. Mais les intérêts particuliers et les questions de détail firent manquer l'accord qui semblait sur le point de se faire. En 1859, une nouvelle tentative n'eut pas plus de succès. Une autre conférence, réunie à Constantinople en 1866 ne produisit pas de meilleurs résultats. On était cependant d'accord sur les principes, et elle donna lieu à de remarquables travaux sur l'étiologie et la prophylaxie du choléra. Huit ans plus tard, en 1874, le congrès médical de Vienne ne put arriver à trancher la question du maintien ou de la suppression des lazarets et des quarantaines, et il fut décidé que chaque état conserverait sa liberté d'action.

Le gouvernement français, voyant que toute entente entre les diverses puissances était désormais impossible, après un sérieux examen par les commissions les plus compétentes, vient de publier à la date du 26 février 1876, un décret qui sera désormais le code de la police sanitaire maritime.

En France, les anciens règlements avaient subsisté jusqu'en 1822. A cette époque était intervenue une loi qui les avait abrogés et avait édicté un ensemble de dispositions nouvelles. On croyait alors, et avec juste raison, à la contagion de la peste, de la fièvre jaune, à la possibilité de leur importation et des mesures sévères étaient prises pour prévenir l'invasion de ces fléaux.

La patente de santé était obligatoire, et une quarantaine, plus ou moins longue, était imposée à tous les navires venant des pays où les fléaux sont endémiques, ainsi que de ceux considérés comme suspects.

Mais les relations maritimes prenaient une extension de plus en plus considérable, et la vapeur leur donnait un essor inconnu jusque là. Des réclamations fréquentes et nombreuses s'élevèrent contre les mesures préventives, qu'on traitait de vexatoires et d'inutiles, et qui, disait-on, n'étaient que des restes de la barbarie d'un autre âge. La médecine, de son côté, était devenue optimiste au sujet de la contagion, qu'elle battait en brèche, et qui, disait-elle, devait être reléguée parmi les vieilles doctrines ayant fait leur temps. Les faits, au reste, donnaient raison à cette opinion; la peste semblait éteinte, même en Orient, où depuis 1814, aucune épidémie n'avait été constatée. Les apparitions de la fièvre jaune devenaient de plus en plus rares. Quant au choléra, cette maladie de fraîche date, il n'avait jamais été importé directement d'Orient, et sa contagion était mise en doute par certains médecins, et niée par les autres. Les corps savants, la presse s'en mêlèrent, et le gouvernement, cédant à cette sorte de pression de l'opinion publique, se départit peu à peu des mesures de rigueur. Le système des quarantaines fut attaqué, presque condamné. Les chambres de commerce des départements du nord réclamaient avec instance la suppression des lazarets; mais Bordeaux, mais surtout Marseille qui n'a pas encore oublié les horreurs de sa grande peste, demandaient et obtenaient, à grand peine, le maintien des lazarets et des quarantaines.

Quelques années s'écoulaient et l'opinion médicale, se modifiant au sujet de la contagion, revenait peu à peu aux anciennes idées, auxquelles des invasions imprévues des fléaux destructeurs donnaient une triste sanction. La peste, en effet, avait reparu en Turquie en 1858, en Perse en 1863, en Mésopotamie en 1867, enfin, en Arabie, en 1874.

La fièvre jaune, originaire du Mexique, en 1858, ravagea Lisbonne; en 1861, éclata à St-Nazaire, bientôt arrêtée par d'énergiques mesures, et en 1870 fait de nombreuses victimes à Barcelone. Quant au choléra, on ne pouvait plus nier sa contagion, et son

importation en 1873 dans le lazaret de Marseille par un navire venant d'un port italien. Il ne fallait plus désormais songer à supprimer les lazarets et les quarantaines, mais il s'agissait de les réglementer et de prescrire des mesures rigoureuses dans les cas urgents, quand les populations étaient menacées par la contagion, tout en apportant le moins d'entraves possibles aux relations commerciales. C'est sous l'empire de ces préoccupations, et dans un esprit de conciliation entre ces deux ordres d'idée qu'a été édicté le décret du 26 février 1876.

Nous étudierons, dans un prochain article, les principales dispositions de ce décret qui pourraient être plus ou moins applicables au port de Monaco.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Marseille. — Depuis quelque temps notre rade est visitée par des dauphins, le vapeur *Les quatre amis* a harponné un de ces cétacés. On l'a porté à quai pour être envoyé à la criée de la halle aux poissons.

Cannes. — M. Louis Lamonta, rédacteur-gérant de la *Revue de Cannes*, a été arrêté mercredi dernier en vertu d'un mandat du parquet, et écroué à la maison d'arrêt de Grasse.

Nice. — C'est décidément dans l'ancien jardin Masclet, aujourd'hui propriété du cercle de la Méditerranée, et situé derrière cet établissement, que sera installé le *Skating-Rink*.

L'aire du patinage et ses dépendances offriront tout le luxe et le confort désirables par la société choisie à laquelle ils sont destinés.

— M. Boissière, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, a été nommé capitaine du port de Nice, en remplacement de M. Frédéric Scofiero, décédé.

Villefranche. — La frégate cuirassée, la *Savoie* venant de Toulon, est entrée à Villefranche, où elle est venue rejoindre la première division qui se trouve en rade sous le commandement de l'amiral Rose.

COURRIER LITTÉRAIRE.

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*.)

Paris, 10 Juin 1876.

La librairie de Calmann Lévy a publié récemment deux volumes de *Mélanges et lettres*, de M. X. Doudan, ex-chef du cabinet et ami intime de M. le duc de Broglie.

Tous ceux qui ont connu M. Doudan ont gardé de lui le souvenir le plus vif. C'était un causeur merveilleux, un esprit incomparable dont le jugement faisait autorité en toutes choses parmi les intelligences d'élite avec lesquelles il vivait, malgré toute sa modestie, sur le pied de la plus complète égalité; c'était une physiologie pleine d'originalité et de charme qui se plongeait à dessein dans l'ombre, afin de n'être jamais désignée aux regards de la foule dont il avait horreur.

Cette collection se composera d'études parues dans la *Revue des deux mondes*, d'articles insérés dans les *Débats* de 1827 à 1832, mais surtout de lettres incomparables d'agrément et de bonne grâce qui ont été gardées par quelques personnes avec lesquelles il était en correspondance. Le volume qu'elles formeront est précédé d'une introduction de M. d'Haussonville.

Citons, parmi les derniers livres parus, trois volumes édités chez Jouaust (librairie des Bibliophiles). Ils sont trop connus pour que nous ayons à en donner des extraits. Ce sont deux volumes des *Œuvres diverses* de Jules Janin et son roman célèbre: *L'An mort et la Femme guillotinée*. De l'écrivain, je n'ai point à parler, mais je dois dire que le luxe de l'édition lui donne, s'il est possible, un nouvel intérêt. C'est dans le recueil des *Mélanges et Variétés* que se trouve cette touchante et terrible étude qui est intitulée: *les Cheveux blancs de la Reine*.

Recommandons aussi à nos lecteurs en même temps que le *Tour de France*, un ouvrage charmant rempli de belles gravures paraissant par livraisons à la librairie illustrée, la publication de la suite de la *Nouvelle Géographie* d'Elisée Reclus chez Hachette. Les premières livraisons du second volume traitent des origines de la France.

J'extrait des *Cousses artistiques*, de Pierre Véron, une étude très fine sur les peintres d'aujourd'hui, le paragraphe suivant qui concerne Fichet:

Fichet confesse surtout son amour passionné pour

les premières représentations. C'est une frénésie. Il grimperait plutôt au paradis que de manquer une de ces solennités.

Ce goût spécial lui valut même une aventure assez piquante.

Un jour, un amateur étranger était venu lui acheter un tableau le matin.

Il y avait le soir une première. Fichel, n'ayant pu cette fois-là se procurer la moindre stalle, ne voulut pourtant pas se tenir pour battu.

Et, n'ayant pas d'autre moyen de pénétrer dans la salle, il s'enrôla dans la claque.

Comme il opérait consciencieusement sous les yeux du chef des romains, qu'aperçoit-il à l'orchestre ?

Son riche amateur qui regarde avec stupéfaction, dans les rangs des claqueurs à cinquante sous, le monsieur à qui, dans la matinée, il avait payé une toile trois mille francs.

Notre étranger en fut tellement ahuri que, le lendemain matin, il revenait chez Fichel pour s'assurer si ce n'était pas son domestique qui avait vendu un tableau à l'insu de son maître.

GUSTAVE LAFARGUE.

LA SEMAINE FINANCIÈRE.

Nous avons assisté, pendant ces sept derniers jours, à un jeu de bascule à la Bourse. Tantôt c'était la question d'Orient avec toutes ses complications Austro-Prusso-Russo-Monténégro qui faisait pencher, c'est-à-dire baisser les consolidés, les rentes françaises et les emprunts turcs. Puis crac ! un écho bienfaisant nous apportait de par delà les montagnes de l'Herzégovine, des chants qui n'avaient plus rien de guerrier et alors la confiance reprenait et les rentes, les consolidés, les fonds ottomans eux-mêmes montaient de plus belle. C'est ainsi que nous avons oscillé comme suit :

Le 3% de 67 fr. 80 à 68 fr. 95.
Le 5% de 104 fr. 47 1/2 à 105 fr. 35.
Le 5% turc de 12 fr. 45 à 14 fr.

Mais si nos principales valeurs de spéculation n'ont pas éprouvé de changements notables, il n'en est pas de même des fonds russes. On m'annonce qu'un syndicat se forme à Londres pour précipiter à l'eau ces valeurs dont plusieurs sont déjà à lots. Le marché anglais a déjà, tous ces jours derniers, pesé principalement sur le crédit foncier russe qui a varié par contre sur notre marché de 425 à 400 francs. Aujourd'hui un mouvement de reprise général entraîne presque toutes les valeurs. Le crédit mobilier espagnol monte de 10 francs. Le Suez reprend le cours de 700 qu'il avait perdu depuis plusieurs jours. Les Chemins autrichiens gagnent 15 à 20 francs.

Tous nos chemins de fer français sont en hausse marquée.

Comment expliquer cette fusée subite, un samedi, jour voué d'habitude aux indécisions en matière de Bourse. Mes renseignements m'affirment que beaucoup de ventes à découvert avaient été faites dans les premiers jours de la semaine, en prévision d'un dissentiment que l'on croyait imminent entre la Russie et l'Angleterre. Il a donc fallu racheter aujourd'hui et les cours se sont rapidement enlevés.

La lutte engagée entre certains groupes de financiers et les administrateurs du crédit foncier semble s'être arrêtée sans qu'on ait pu livrer une bataille décisive. Il s'est entremis entre les belligérants une autorité qui a jeté, paraît-il, quelques bons conseils dans la balance et l'affaire est en train de s'arranger à coups de millions.

Donc le crédit foncier a monté. Nous le trouvons à la fermeture de la bourse à 680. Ne pas oublier, qu'au moment de l'aventure des obligations égyptiennes, le foncier de France valait 870 à 900 francs. Nous pourrions bien lui revoir ces cours de paix, puisque maintenant *paix il y a*.

J'ai parlé des obligations égyptiennes. Elles sont cotées aujourd'hui péniblement 187 fr. 50. Où sont les gros cours d'Antan ?

GEORGES D'ARGENT.

VARIÉTÉS. (*)

NOTES INÉDITES D'UN CURIEUX.

L'atelier de Tapisseries de Beauvais.

Fagon, conseiller d'Etat, Intendant des finances, second fils de Guy Crescent Fagon, premier médecin de Louis XIV, protégeait le peintre J.-B. Oudry d'une manière particulière; il fit délivrer, le 23 mars 1734 des lettres patentes portant concession du privilège, pendant vingt ans, à Oudry, ainsi qu'à son associé Nicolas Besnier, écuyer, conseiller du Roi, ancien échevin de Paris; cette concession était accompagnée d'avantages relativement considérables consistant en une subvention de 90,000 francs, une indemnité annuelle de 4,000 francs pour l'entretien du bâtiment et une pension de 900 francs pour l'atelier des apprentis.

Oudry remplissait déjà les fonctions de peintre-dessinateur de Beauvais depuis l'année 1726, époque à laquelle il avait remplacé le peintre Duplessis, dont l'œuvre principale était un grand carton représentant l'île de Cythère ou le temple de Vénus; moyennant un traitement annuel de 3,500 francs il était obligé (arrêt du 1^{er} juin 1727) de fournir tous les trois ans huit grands tableaux originaux pour servir de carton à une tenture de vingt-huit aunes de longueur sur trois aunes de hauteur, à moins que l'entrepreneur ne trouvât convenable de demander deux compositions en quatre grands tableaux pour servir de modèles à deux tentures à quatorze aunes chacune. Le peintre devait produire les tableaux originaux en grand, au lieu de petits tableaux de trois à quatre pieds qu'il avait fournis jusqu'à ce jour, contrairement aux usages reçus en France et à l'étranger (arrêt du 16 mai 1728).

Oudry sut justifier la faveur dont il était l'objet; l'artiste au pinceau si alerte et si fécond, le célèbre peintre animalier, était doublé d'un habile administrateur. La manufacture était complètement désorganisée; Oudry parvint à la rétablir à force d'activité et de persévérance; il surveilla le choix et l'emploi des étoffes, c'est-à-dire des matières premières; il obligea les tapissiers à suivre les cours de l'école de dessin; il se montra exigeant pour le tissage, faisant défaire et refaire ce qui lui paraissait défectueux, et grâce à ses efforts intelligents, il parvint à réaliser, en peu d'années, 100,000 francs de bénéfices. Le contrôleur général avait d'ailleurs autorisé les nouveaux entrepreneurs à modifier le genre de la tapisserie et à présenter au public, de menus objets, de petits meubles, d'un goût agréable, qui étaient très recherchés, tels que bandes détachées de tapisseries, portières, sièges, écrans, etc.; ces nouveaux travaux, disait le contrôleur général, plus faciles dans leur exécution que les autres grands ouvrages, ouvriront une sorte d'école où se formeront de bons ouvriers.

Oudry ne négligeait pas cependant les grandes compositions; pendant plusieurs années, il peignit seul des modèles de grandes tentures, telles que *Les chasses, Les verdure, Les amusements champêtres, Les comédies de Molière, Les fables de La Fontaine*, puis il appela à son aide deux grands maîtres, ses émules, Boucher et Natoire; vers la fin de sa carrière, il fut nommé par M. Le Normand de Tournehen, inspecteur des Gobelins au traitement de 2,000 francs.

Le cumul des fonctions de directeur de Beauvais et d'inspecteur des Gobelins suscita de nombreux embarras au titulaire; les entrepreneurs des Gobelins, Audran, Monmerqué, Le Blond et Cozette adressèrent plusieurs réclamations contre l'ingérence d'Oudry dans la surveillance de leurs travaux et ils allaient jusqu'à dire: «l'entrepreneur de la manufacture de Beauvais, chargé de la conduite de la manufacture

(*) Voir le numéro précédent.

royale des Gobelins, a deux intérêts contradictoires: l'un de faire valoir son établissement de Beauvais, et l'autre de déprimer nos ouvrages. N'y aurait-il pas lieu de craindre qu'à la faveur du pouvoir que sa commission lui donne sur nous, il ne travaille, en effet, à notre détriment pour favoriser sa manufacture? on l'établit notre juge, et devrait-il l'être dans une cause où il peut avoir un intérêt soit direct ou indirect de nous être contraire.»

Oudry réfuta victorieusement ces perfides insinuations et Le Normand de Tournehen fit répondre à ses détracteurs: «depuis vingt ans il n'est rien sorti d'aussi beau de la manufacture des Gobelins que la tenture de M. de Troy (histoire d'Esther) conduite par le sieur Oudry. — Si le sieur Oudry n'a nulle connaissance du métier des ouvrages de tapisserie, comme l'avancent les entrepreneurs des Gobelins, pourquoi sort-il de si belles choses de la manufacture de Beauvais? et si le moindre des ouvriers des Gobelins en sait plus que le sieur Oudry, pourquoi la manufacture des Gobelins produit-elle tant de choses pitoyables qui dégoûtent les peintres de travailler pour elle?»

Ces observations étaient sans doute très flatteuses pour Beauvais, mais bien sévères pour les entrepreneurs des Gobelins qui supportèrent toujours avec impatience le contrôle d'un inspecteur qu'ils considéraient comme leur rival.

Ici se place une création libérale qui fait grand honneur à son promoteur, Bertier, qui publia, le 8 janvier 1750, un plan d'instruction publique et gratuite de l'art du dessin en faveur des jeunes gens de la ville de Beauvais; voici l'exposé de son projet: l'intention du contrôleur général étant d'étendre, autant qu'il est possible, l'utilité que produit l'école de dessin, entretenue dans la manufacture royale de tapisserie de Beauvais par le sieur Oudry, peintre de Sa Majesté, et professeur de son académie de peinture et sculpture et de ladite manufacture, il sera, au 1^{er} mai 1750, ouvert à ladite manufacture une classe d'écouliers externes en faveur des jeunes habitants de la ville de Beauvais qui voudront participer aux instructions. A l'arrivée des tableaux faits pour l'usage de la manufacture, le maître ou son adjoint les exposeront dans la classe et expliquera aux écoliers tout ce qui en fera le mérite et la beauté, tant par rapport au dessin que relativement à la composition, la couleur, les effets de la lumière, l'intelligence générale, l'harmonie et généralement à tout ce qui peut servir à former le vrai goût et la connaissance de l'art et même dans les stations que le peintre fera à Beauvais, il fera les explications lui-même. En outre, des concours devaient avoir lieu, chaque année, entre les divers apprentis.

(La fin au prochain numéro.)

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

AVIS.

Conformément au règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des salons n'est accordée qu'aux personnes munies de carte.

L'entrée des salles de jeu est interdite aux habitants de la Principauté. Elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

Les cartes d'admission sont délivrées au Commissariat du Casino.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

| EXPOSITION | BAROMÈTRE | | | TEMPÉRATURE DE L'AIR (Thermomètre Centigrade) | | | | | | Humidité relative. Moyenne diurne exprimée en cent. es | Pluie — Quantité d'eau tombée | Température de la Mer | VENTS | ÉTAT du Ciel | REMARQUES. |
|------------|-----------|-----------|-----------|--|-------|-----------|-----------|---------|---------|---|-------------------------------------|-----------------------|-------|--------------|---|
| | 9 h. mat. | 3 h. soir | 9 h. soir | 9 h. mat. | Midi | 6 h. soir | 9 h. soir | Minimum | Maximum | | | | | | |
| 5 juin | 761.5 | 760.9 | 761.1 | 22° 5 | 25° 7 | 25° 2 | 25° 4 | 18° 3 | 28° 6 | 59 | » | 18° » | Est | beau | Température moyenne du 5 au 11 juin: 21° 5. |
| 6 — | 761.2 | 760.4 | 759.8 | 23° 7 | 27° » | 25° 2 | 26° » | 20° » | 31° » | 56 | » | 18° » | Id. | Id. | |
| 7 — | 759.9 | 758.6 | 758.» | 23° 8 | 26° 2 | 26° » | 23° » | 20° 6 | 28° 8 | 66 | » | 18° » | Id. | Id. | |
| 8 — | 757.2 | 755.8 | 755.9 | 22° 8 | 26° » | 22° 1 | 21° » | 20° » | 26° 7 | 79 | » | 17° 5 | Ouest | peu nuageux | |
| 9 — | 754.6 | 753.3 | 752.2 | 21° 8 | 25° 1 | 22° » | 21° » | 19° 2 | 26° 3 | 78 | 5mm | 17° » | Id. | Id. | |
| 10 — | 749.8 | 750.5 | 751.7 | 17° 8 | 19° 9 | 19° 1 | 17° » | 15° 5 | 21° 6 | 77 | 5mm | 17° » | Id. | Id. | |
| 11 — | 751.6 | 753.» | 754.1 | 17° 5 | 16° 6 | 18° 5 | 17° » | 14° 1 | 19° 5 | 78 | 2mm | 17° 5 | Est | couvert | |

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 5 au 11 Juin 1876.

GOLFE JUAN. b. *Antoinette Victoire*, français, c. Moutte, sable.
 ID. b. *Résurrection*, id. c. Ciaïs, id.
 ID. b. *Deux Sœurs*, id. c. Massa, id.
 CETTE. brick-g. *Caroline*, id. c. Vincent, vin.
 GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, sable.
 ID. b. *Thérésine*, id. c. Musso, id.
 ID. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Barali, id.
 ST-TROPEZ. b. *St-Joseph*, id. c. Mortèle, vin.
 GOLFE JUAN. b. *Joseph et Marie*, id. c. Gasparini, sable.
 GOLFE EZA. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, chaux.
 NICE yacht à vapeur. *Eros*, id. c. Grosas, sur lest.
 CETTE. brick-g. *le Zéphir*, id. c. Palmaro, vin.
 MARTIGUES. b. *Deux Félicie*, id. c. Laugier, m. d.
 GOLFE JUAN. *Volonté de Dieu*, id. c. Grisolet, sable.
 ID. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Barali, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moutte, id.
 ID. b. *l'Alexandre*, id. c. Jovenneau, id.
 ID. b. *Thérésine*, id. c. Musso, id.
 ID. b. *le Var*, id. c. Robigni, id.

Départs du 5 au 11 Juin 1876.

GOLFE JUAN. b. *Résurrection*, français, c. Ciaïs, s. l.
 ID. b. *les Deux Sœurs*, id. c. Massa, id.
 MENTON. brick-g. *la Caroline*, id. c. Vincent, vin.
 GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, sur l.
 ID. b. *Thérésine*, id. c. Musso, id.
 ID. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Barali, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 NAPLES. yacht à v. *Eros*, id. c. Grosas, id.
 MENTON. brick-g. *le Zéphir*, id. c. Palmaro, vin.
 GOLFE JUAN. b. *l'Alexandre*, id. c. Jovenneau, s. l.
 ID. b. *le Var*, id. c. Robigni, id.
 ID. b. *Thérésine*, id. c. Musso, id.

RESTAURANT
 DE LA VILLA DES ORANGERS
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

Restaurant Barriera
 à la Condamine.
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

RESTAURANT de LYON
 Rue du Milieu, Monaco.
 TABLE D'HOTE — PENSION.

Hôtel Victoria (maison meublée)
 E. Rey. — Boulev. de la Condamine.

HOTEL D'ANGLETERRE
 Rue du Tribunal, Monaco.
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

HOTEL-RESTAURANT
 DE LA CONDAMINE
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

HOTEL DE LA PAIX
 Rue Basse, Monaco.
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

PENSION FRANÇAISE
 Avenue Florestine.

UNE DAME de Londres, bien recommandée, donne des leçons d'Anglais et d'Allemand. — Prix modérés.
 S'adresser au bureau du journal.

HORLOGERIE BIJOUTERIE

JOSEPH BASSO

rue du Milieu, 10,

Montres de Genève, pendules de Paris. — Réparation en tous genres.

Achat des matières d'or et d'argent



LE LAIT SEUL CONVIENT COMME ALIMENT DES NOUVEAUX-NÉS
 LE LAIT CONCENTRÉ ANGLO-SUISSE
 Marque: LAITIÈRE.

Est du lait véritable des Alpes Suisses. Il est précieux pour les malades, les familles, les voyageurs, les émigrants et la marine. Se vend chez CROESI, épicerie à la Condamine.

LEMAIRE DENTISTE DIPLOMÉ,

En face l'hôtel de la Condamine. Fait toutes les opérations relatives à son art. — Confectionne et place les dents et Dentiers d'après les systèmes les plus nouveaux.

TERRAINS A VENDRE:

au quartier de Tenao, par lots ou en totalité et au quartier de Révoire, en totalité.
 S'adresser à M^e Bellando de Castro, notaire.

Fabrique de Boissons Gazeuses

A. STREICHER, rue des Briques, MONACO

Usine à Vapeur.

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 22 MAI 1876. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

| Distance kilom. | PRIX DES PLACES | | | STATIONS | 471 | 473 | 477 | 481 | 479 | 501 | 487 |
|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 1 ^{re} cl. | 2 ^{me} cl. | 3 ^{me} cl. | | mixt. | mixt. | mixt. | dir. | mixt. | mixt. | mixt. |
| 240 | 29 55 | 22 15 | 16 25 | Marseille | | | mat. | 7 50 | 6 41 | | 1 15 |
| 173 | 21 30 | 16 | 11 70 | Toulon | mat. | mat. | 6 40 | 9 50 | 10 02 | | 3 04 |
| 47 | 5 75 | 4 30 | 3 15 | Cannes | 7 05 | 9 06 | 11 29 | 1 38 | 3 04 | | 7 20 |
| 16 | 1 95 | 1 45 | 1 10 | Nice } arrivée | 8 04 | 10 03 | 12 26 | 2 30 | 4 02 | | 8 17 |
| 11 | 1 35 | » 95 | » 75 | Nice } départ | 8 16 | | 12 43 | 2 45 | 4 36 | 6 » | 8 42 |
| 9 | 1 10 | » 80 | » 60 | Villefranche-sur-Mer | 8 30 | | 1 » | 2 57 | 4 47 | 6 11 | 8 53 |
| 7 | » 85 | » 65 | » 45 | Eze | 8 37 | | 1 07 | | 4 54 | 6 18 | 9 » |
| 2 | » 70 | » 55 | » 35 | Monaco | 8 45 | | 1 19 | | 5 03 | 6 26 | 9 09 |
| 10 | 1 20 | » 90 | » 65 | Monte Carlo | 9 05 | | 1 40 | 3 22 | 5 20 | 6 43 | 9 23 |
| 19 | 2 45 | 1 85 | 1 30 | Menton | 9 10 | | 1 46 | 3 28 | 5 26 | 6 49 | 9 29 |
| 173 | 19 15 | 13 55 | 9 65 | Vintimille heure de Rome | 9 35 | | 2 15 | 3 49 | 5 50 | 7 07 | 9 47 |
| | | | | Gènes | 11 45 | | 4 07 | 5 58 | 7 40 | soir | soir |
| | | | | | 6 05 | | 10 20 | 10 50 | 8 16 | | |
| | | | | | soir | | soir | soir | soir | | |

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

| Distance kilom. | 1 ^{re} cl. | 2 ^{me} cl. | 3 ^{me} cl. | STATIONS | 478 | 500 | 482 | 486 | 488 | 492 | 494 | 498 |
|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | | omn. | mixt. | mixt. | mixt. | dir. | mixt. | mixt. | mixt. |
| 173 | 19 15 | 13 55 | 9 65 | Gènes, h. de Rome, dép. | | mat. | | | 7 05 | | 1 05 | 4 15 |
| 19 | 2 45 | 1 85 | 1 30 | Vintimille, h. de Paris | | 7 » | | mat. | 12 15 | soir | 7 05 | 10 20 |
| 10 | 1 20 | » 90 | » 65 | Menton | | 7 25 | | 11 04 | 12 40 | 4 20 | 7 30 | 10 44 |
| 2 | » 70 | » 55 | » 35 | Monte Carlo | | 7 48 | | 11 24 | 12 58 | 4 41 | 7 50 | 11 06 |
| 7 | » 85 | » 65 | » 45 | Monaco | | 8 » | | 11 31 | 1 04 | 4 48 | 7 58 | 11 14 |
| 9 | 1 10 | » 80 | » 60 | Eze | | 8 13 | | 11 44 | 1 18 | 5 04 | 8 11 | |
| 11 | 1 35 | » 95 | » 75 | Beaulieu | | 8 21 | | 11 52 | | 5 12 | 8 19 | |
| 16 | 1 95 | 1 45 | 1 10 | Villefranche-sur-Mer | | 8 29 | | 12 06 | 1 31 | 5 20 | 8 27 | 11 38 |
| 47 | 5 75 | 4 30 | 3 15 | Nice } arrivée | mat. | 8 42 | mat. | 12 19 | 1 44 | 5 33 | 8 40 | 11 51 |
| 173 | 21 30 | 16 | 11 70 | Nice } départ | 6 08 | | 10 04 | 12 35 | 2 08 | 5 55 | 9 06 | |
| 240 | 29 55 | 22 15 | 16 25 | Cannes | 7 19 | | 11 16 | 1 48 | 3 11 | 6 53 | 10 02 | |
| | | | | Toulon | 12 04 | | 3 44 | 7 40 | 7 29 | | | |
| | | | | Marseille | 2 22 | | 5 57 | 9 45 | 9 05 | | | |
| | | | | | soir | | mat. | soir | soir | soir | soir | soir |

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.